

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2018**

MEMBRES PRESENTS :

M BUSTIN Guy ; Mme DI CRISTINA Caroline ; M BUSTIN David ; Mme MAKSYMOWICZ Louissette ; M SIMON Didier ; M SMITS Jean-François ; M FORTE Serge ; M SIDER Joël ; M LIEGEOIS Bernard ; M MAKSYMOWICZ Thadée ; M LEMOINE Joel ; M HOUBART Jean-Luc ; M TOURBEZ Hervé ; Mme KOWALSKI Isabelle.

CONVOCAION EN DATE DU 22 AOUT 2018

- **PRESIDENCE** : M BUSTIN Guy
- **SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme DI CRISTINA Caroline

Nombre de conseillers en exercice : 25

Nombre de conseillers présents ou représentés : 14

Nombre absents/excusés/représentés : 11

Membres absents/excusés/représentés :

Mme DELCOURT Fabienne (procuration à Mr BUSTIN David)
Mr SZYMANIAK Richard (procuration à Mme DI CRISTINA Caroline)
Mr HABRYKA Jean-Luc (procuration à Mr LIEGEOIS Bernard)
Mme CHERQUEFOSSE Martine (procuration à Mr FORTE Serge)
Mr PHILOMETE Éric (procuration à Mr SMITS Jean-François)
Mme MACHUELLE Myriam (procuration à Mr BUSTIN Guy)
Mme KWIECIEN Laura (procuration à Mme MAKSYMOWICZ Louissette)
Mme LUDEWIG Adeline (procuration à Mr SIDER Joel)
Mme TOURBEZ Émilie (procuration à Mr TOURBEZ Hervé)
Mme PIQUET Marie-Claude (procuration à Mr SIMON Didier)
Mme SALINGUE Ghislaine

Démarrage de la séance : 17h30

Monsieur le Maire présente Mme WIETRZYNSKI Martine qui vient d'une petite commune qui est Saint-Aybert.

Il souhaite aussi féliciter Monsieur TOURBEZ Hervé car sa fille Madame TOURBEZ Emilie attend des jumeaux.

Afin d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire procède à la désignation du secrétaire de séance et propose étant donné la prochaine rentrée des classe Monsieur SMITS Jean-François.

- Adoption du Compte rendu du 25 Juin 2018 - unanimité

D2018_ 82 : Protection fonctionnelle

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les faits suivants :

Le 03 février 2016, dans l'enceinte du complexe sportif municipal, rue du 8 mai 1945 à Vieux Condé, deux administrés résidents de la commune, ont commis un outrage par paroles de nature à porter atteinte à la dignité et au respect dû à la fonction de Monsieur Guy BUSTIN, le Maire, personne dépositaire de l'autorité publique, dans l'exercice de ses fonctions, faits prévus par Art.433-5 al.2, al.1 du Code pénal et réprimés par Art. 433-22 du même code.

Monsieur le Maire considérant au travers ces propos et comportements agressifs l'atteinte faite aux droits des élus locaux en ce qui concerne leur dignité et le respect dû à leurs fonctions, a décidé de réagir vivement en déposant une plainte saisie par Monsieur le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Valenciennes.

Maitre Dominique HARBONNIER, avocat au barreau de Valenciennes est alors mandaté pour défendre les intérêts de la Ville de Vieux Condé.

Monsieur le Maire rappelle également que la commune a souscrit une assurance auprès de la SMACL en ce qui concerne la protection juridique des élus dont le plafond contractuel de prise en charge est fixé à 1000 €.

C'est ainsi qu'à l'occasion de sa réunion en date du 09 février 2017 et après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, à la majorité, a autorisé Monsieur le Maire à ester en justice dans le cadre de cette affaire et lui a accordé la protection fonctionnelle dans les conditions de l'article L.2123-35 du code général des collectivités territoriales et dans la limite des dispositions financières susmentionnées.

Néanmoins, la délibération D/2017-02 en date du 09 février 2017 reçue en Sous-préfecture de Valenciennes le 14 suivant, est imprécise dans la mesure où elle ne mentionne pas le fait que Monsieur le Maire n'ait pas participé au vote, ce qui représente en soi un risque juridique.

Monsieur le Maire demande alors aux membres du conseil municipal de bien vouloir lui renouveler dans le cadre de cette même affaire l'autorisation qui lui était faite d'ester en justice et le bénéfice de la protection fonctionnelle, étant précisé qu'il ne participera pas au vote de cette décision.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2123-35 ;

Considérant qu'à l'occasion d'une visite du complexe sportif, domaine de la commune de Vieux Condé, Monsieur le Maire a fait l'objet d'insultes publiques ;

Considérant que, dans ces conditions, le bénéfice de la protection prévue par les dispositions de l'article L.2123-35 du CGCT peut valablement être accordé à Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, **le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ester en justice dans le cadre de la procédure qui a été engagée contre les auteurs des outrages ;
- **ACCORDE** à Monsieur le Maire, dans le cadre de l'affaire rappelée précédemment, la protection fonctionnelle conformément à l'article L.2123-35 du CGCT ;
- **PRECISE** que la présente délibération annule et remplace celle en date du 09 février 2017 ayant le même objet.

D2018_83 : Décision modificative n°2018-1

Note de synthèse

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de réaliser une décision modificative afin d'ajuster le budget 2018.

Les modifications portent notamment sur :

- ✓ l'ajustement des dotations, à la hausse comme à la baisse, selon les montants réellement perçus dont :
 - Dotation forfaitaire : + 3 323 €
 - Dotation de solidarité urbaine : + 41 358 €
 - Dotation nationale de péréquation : +25 172 €
 - Fonds de péréquation des ressources Intercommunales et Communales : + 9 160 €
- ✓ l'ajustement du virement à la section d'investissement pour l'autofinancement : + 81 965 €
- ✓ la régularisation d'opérations d'ordre : 22 100 €
- ✓ L'inscription de l'acquisition de la Résidence Autonomie « Carrefour de l'amitié » pour 5 000 000 € et des frais d'acquisition pour 51 000 €
- ✓ L'inscription d'un emprunt de 5 050 000 € pour l'acquisition de la Résidence Autonomie.

Le budget de fonctionnement sera augmenté de 88 392 € et le budget d'investissement de 5 107 090 €.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 25 juin 2018 l'autorisant à faire valoir le droit de préemption de la commune pour l'acquisition de la résidence autonomie « Carrefour de l'amitié » et reprecise que le prix demandé par le vendeur correspondant à l'estimation domaniale est de 5 000 000 €.

« Ce bâtiment est actuellement loué par le CCAS de Vieux-Condé à la Société SIGH. Il accueille des personnes âgées non dépendantes qui ne souhaitent pas rester isolées et bénéficient des avantages d'un hébergement en résidence autonomie.

Afin de garantir aux Vieux-Condéens la pérennité de ce type d'hébergement pour un loyer accessible, la commune souhaite exercer son droit de préemption sur cette cession.

Cette acquisition constitue une réelle opportunité pour la ville afin, par la suite de donner la gestion au CCAS, actuel occupant des lieux. Ainsi la commune pourra garantir un service public de qualité adapté à la population locale.

Le bien concerné par la D.I.A vient compléter et finaliser l'opération ANRU initiée par la commune de Vieux-Condé en lien avec Valenciennes Métropole dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine. Ce vaste projet de restructuration du quartier de la Solitude/Hermitage ayant bénéficié d'une convention financière signée le 30 juin 2008 avec l'ANRU et l'ensemble des partenaires.

Ce projet a permis de revaloriser ce secteur en pleine mutation ou une nouvelle offre de logement en accession est prévue par la ville et viendra faire face au foyer objet de ladite préemption. L'acquisition de cet équipement permettra également de donner du liant aux aménagements alentours.

La cession du bien concerné par la D.I.A pourra permettre à la ville de prolonger une mission de service public et d'apporter à la population un cadre sécurisé. »

Projet délibération

OBJET : Budget 2018 : décision modificative 2018-1

Vu la note de synthèse et le document joint présentant la décision modification n° 2018-1 selon les règles de la comptabilité publique,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide, à l'unanimité de voter la décision modificative n°2018-1.

D2018_84 : Maintien de la garantie d'emprunt de la SIGH

La SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT, ci-après dénommée l'Emprunteur, a sollicité la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts référencés en annexe à la présente délibération, initialement garantis par a commune de Vieux-Condé, ci-après dénommé le Garant.

En conséquence, le Garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement desdites Lignes du prêt réaménagées.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

- **Article 1 :**

La commune de Vieux-Condé réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

- Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières des lignes du Prêt réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les Lignes du Prêt Réaménagées à taux révisibles indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites Lignes du Prêt Réaménagées, référencé à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 08/06/2018 est de 0,75 % ;

- Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la commune de Vieux-Condé, en tant que Garant, s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- Article 4 :

Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DECIDE le maintien de la garantie d'emprunt à la société SIGH dans les conditions précitées

D2018_85 : Subvention aux associations locales ayant participé au carnaval 2018

Monsieur le Maire félicite Bernard LIEGEOIS pour son organisation. En ce qui concerne la fête de nuit l'estimation qui a été faite est de 10 000 personnes présentes ;

Vu l'avis de la Commission des Fêtes et cérémonies qui s'est réunie et a proposé l'octroi de subventions exceptionnelles aux associations ayant pris part aux festivités du 15 juillet 2018.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, le versement de subventions exceptionnelles réparties de la façon suivante :

- 300€ pour toutes les associations ayant présenté un char,
- Plus, le remboursement des frais occasionnés, jusqu'à 500€ sur présentation des justificatifs engagés pour leur participation au carnaval, aux associations subventionnées à moins de 6000€

Monsieur Bernard LIEGEOIS remercie les 4 associations qui ont participé et qui ont présenté un char.

Le montant de la subvention pour les 4 associations participantes est établi comme suit :

- Comité de quartier : 300€ (subvention annuelle dépasse 6000€)
- Dépendance : 770.07€ (300€ et 470.07€ car ils ont justifié un peu moins de dépenses)

- Atelier Maréchal de Vauban : 800€ (300€ et 500€ sur justificatif)
- Girls band : 800€ (300€ et 500€ sur justificatif)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

AUTORISE à verser aux associations susmentionnées les sommes correspondantes.

D2018_86 : Adhésion à l'Association Finances Gestion Évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE)

L'AFIGESE est une association de professionnels des collectivités territoriales travaillant sur les métiers des finances, du contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques publiques.

Cette association a pour objet d'affirmer l'attachement de ses membres aux valeurs suivantes :

- la libre administration des collectivités territoriales,
- le citoyen au centre de la problématique du service public,
- le professionnalisme, la transversalité et le partage des cultures.

Les moyens d'action de l'AFIGESE sont :

- l'organisation d'une manifestation annuelle appelée les Assises de la fonction financière, du contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques publiques des collectivités territoriales,
- l'organisation de formations sur tout sujet concernant les métiers des trois fonctions,
- la constitution de groupes de travail sur des sujets préoccupant les collectivités territoriales et se rapportant aux trois fonctions et métiers cités ci-dessus.

Les statuts de l'association permettent aux collectivités territoriales de devenir membres de cette association, offrant ainsi à leurs cadres intéressés un lieu d'échanges, de formation et de confrontation des problèmes rencontrés, dans une optique de plus grand professionnalisme et de performance de leur collectivité.

La qualité de membre de cette association permettra notamment de bénéficier d'un tarif privilégié pour l'inscription d'élus ou d'agents de la collectivité aux Assises annuelles et à toute formation organisée par cette association ou en liaison avec d'autres partenaires, ainsi que de recevoir gratuitement un exemplaire de chaque document élaboré ou publié par l'Association.

La cotisation de base annuelle 2018 est fixée à 170 € pour un représentant au sein de l'association.

Compte tenu de l'intérêt pour notre collectivité d'avoir des collaborateurs toujours mieux formés et en mesure d'apporter des idées, des réflexions et des solutions durables à nos problématiques par l'intermédiaire d'un réseau offrant des prestations nécessaires à notre gestion et une souplesse d'accès et de mobilisation, il est proposé l'adhésion de notre collectivité à l'AFIGESE.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

décide de :

- accepter l'adhésion de la Ville à l'Association Finances Gestion Évaluation des Collectivités territoriales (AFIGESE) ;

- autoriser Monsieur le Maire, à signer tout document relatif à cette adhésion ;
- dire que la cotisation de 170 € au titre de l'année 2018 sera imputée au budget principal au compte 6281 "Concours divers (cotisations)", fonction 020 "Administration générale de la collectivité".

D2018_87 : Convention pour le médecin référent des structures petite enfance de la commune

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité pour les EAJE (Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants) de compter dans l'effectif un médecin d'établissement (art R 2324-39 du décret 2007-730 du 20 février 2007 du Code de la Santé Publique) dont les missions sont reprises en annexe.

Il n'a pu être trouvé de médecin pédiatre ou à défaut, de médecin expérimenté en pédiatrie afin de remplacer Monsieur le Docteur CARPENTIER, médecin intervenant précédemment dans les structures de la commune.

La CARMI, Caisse Régionale de la Sécurité Sociale dans les Mines, a répondu à notre sollicitation et missionne Monsieur le Docteur LEPETIT, médecin généraliste, selon le projet de convention ci-joint.

Les honoraires de cette prestation représenteront un coût horaire net de 50€.

Le Docteur LEPETIT interviendra dans les deux structures (O comme 3 pommes et copain/copine) une fois par mois sur chaque structure et 1 heure par mois pour les visites médicales pour les enfants de moins de 4 mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance du projet de convention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents permettant la mise en application.

D2018_88 : Acquisition par la commune d'une partie de la parcelle située au 189 Rue Anatole France

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée l'existence d'un emplacement réservé n°2 inscrit au Plan d'occupation des sols (POS) de la commune de Vieux-Condé destiné à permettre l'extension du cimetière.

Actuellement, il ne reste qu'un terrain à acquérir grevé partiellement par l'emplacement réservé n°2. Celui-ci non bâti et mitoyen avec le cimetière se trouve sur le fond de la parcelle cadastrée section BH parcelle n°119 située au 189, rue Anatole France à Vieux-Condé et appartenant en indivision à trois propriétaires :

- Mme Marie-Joëlle TURBLIN FONTAINE domiciliée au 3, rue des Lauriers Résidence La Vallée – 59300 FAMARS ;
- Mme Josianne KOB-RICHARD domiciliée au 22, rue Emile Seigneuret – 59230 Saint Amand-Les-Eaux ;
- Mr Claude FONTAINE domicilié au 1 235, route de Roubaix – 59226 Lecelles.

Monsieur Le Maire précise que dans le cadre du futur aménagement du cimetière et afin de maîtriser au mieux le foncier, il est nécessaire que la commune procède à l'acquisition de cette partie de terrain.

Un plan de bornage a été établi par la société Géoprojet et a défini l'emprise à acquérir à 231 m² à détacher de la parcelle BH n°119.

Compte tenu du marché actuel, le prix d'acquisition a été fixé à 15 € le m². S'agissant d'un bien dont la valeur vénale est inférieure à 180 000 euros, conformément à la Charte de l'évaluation domaniale applicable à compter du 1^{er} janvier 2017, la demande d'avis domanial n'est pas obligatoire.

Cette offre d'achat a été proposée aux propriétaires qui ont, par courrier, donné leur accord pour la vente de ce terrain aux conditions de l'offre soit au prix total de 3 465 €.

Monsieur Le Maire précise que la commune prendra en charge tous les frais se rapportant à cette acquisition (acte notarié, frais de bornage...).

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré

ACCEPTE l'acquisition par la commune d'une partie de la parcelle située au 189, rue Anatole France, localisée en emplacement réservé n°2, cadastrée section BH parcelle n° 119 d'une superficie de 231m² au prix de 15 € le m² soit pour un montant de 3 465 €.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'acte authentique et tous les frais annexes à intervenir nécessaire à la concrétisation de cette opération auprès de Maître Vivien STREIFF, Notaire situé 10, place Verte à Condé-sur-l'Escaut (59163) désigné pour établir l'acte de vente

D2018_89 : Concours photos 2018 dans le cadre de l'exposition Vieux-Condé autrefois

Contexte :

Dans le cadre de l'évènement culturel qui aura lieu les 22 et 23 Septembre 2018 qui s'intitule Vieux-Condé autrefois, un concours photos sera organisé pour les Vieux-Condéens et autres. Monsieur le Maire signale que c'est quelque chose de nouveau, le jury sera défini sur place.

Considérant que la Ville organise un concours photos et qu'elle désire récompenser les lauréats,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'offrir des chèques culture d'une valeur de 50€, 30€ et 20€ pour les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} lauréat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Emet un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire.

D2018_90 : Récompenses aux bacheliers

Cette année les récompenses seront attribuées également aux équivalences.

La Municipalité souhaite reconduire les récompenses aux Vieux-Condéens ayant obtenu leur baccalauréat ou équivalent en 2018.

Le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité, après en avoir délibéré, l'octroi :

- De 2 places de cinéma valable jusqu'au 1^{er}/10/2018 au Cin'amand pour tous les candidats admis sans mention;
- De chèques Cadhoc ou culture d'une valeur de 50€ pour les mentions AB ;
- De chèques Cadhoc ou culture d'une valeur de 100€ pour les mentions B ;
- De chèques Cadhoc ou culture d'une valeur de 150€ pour les mentions TB.

Ces gratifications seront remises à l'occasion d'une réception.

De ce fait, Monsieur le Maire signale que Samedi 1er Septembre 2018 à 11 heures, une réception est organisée afin de remettre les lots aux jeunes.

Monsieur le Maire félicite les bacheliers et leurs professeurs.

Compte-rendu de décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22

CF tableau page suivante

Pour information Monsieur le Maire précise que Dimanche aura lieu la cérémonie de la libération de Vieux-Condé, lors de celle-ci les élus iront au monument aux morts qui est place Vermesch. Au retour, le verre de l'amitié sera proposé directement sur le marché campagnard.

Fin de séance 18h05.

DECISIONS « FORMELLES »

Numérotation & date	Libellé	Montant € HT	Montant TTC	Libellé tiers
2018				
DEC 2018_13 <i>19 juin 2018</i>	MAPA 201723.01 « VIDEOSURVEILLANCE » Modification du marché en cours d'exécution			Société RCE 32, rue de la Gare - 59269 ARTRES N° de Siret : 316 112 531 00017
DEC 2018_16A <i>23 juillet 2018</i>	Aménagement du cimetière compris la construction d'un abri de recueillement 20180900 – lot 1 : Aménagement, mobilier, clôtures et plantations	152 458,12 €HT	182 949,74 €TTC	ID VERDE 653 Avenue du Président Kennedy 59111 BOUCHAIN N° de Siret : 339609661 00253
	Aménagement du cimetière compris la construction d'un abri de recueillement 20181000 – lot 2 : Abri de recueillement	31 111,00 €HT	37 333,20 €TTC	FRANCIA MOBI Rue des parts d'en bas 62640 MONTIGNY-EN- GOHELLE N° de Siret : 370200297 00023
	Aménagement du cimetière compris la construction d'un abri de recueillement 20181100 – lot 3 : Aménagements funéraires	104 676,50 €HT	125 611,80 €TTC	ID VERDE 653 Avenue du Président Kennedy 59111 BOUCHAIN N° de Siret : 339609661 00253
	Aménagement du cimetière compris la construction d'un abri de recueillement 20181200 – lot 4 : Espaces verts	32 578,38 €HT	39 094,06 €HT	ID VERDE 653 Avenue du Président Kennedy 59111 BOUCHAIN N° de Siret : 339609661 00253
DEC 2018_17 <i>27 juin 2018</i>	MAPA 201723.02 « VIDEOSURVEILLANCE » Modification du marché en cours d'exécution			Société RCE 32, rue de la Gare - 59269 ARTRES N° de Siret : 316 112 531 00017
DEC 2018_18 <i>14 juin 2018</i>	Modification de la régie d'avances pour les services informatiques et communication : élargissement du périmètre des achats autorisés (paiement d'actes administratifs, d'ordre réglementaire ou d'organismes officiels, publications spécialisées et dématérialisées)			Modification sans incidence financière.
DEC201819 <i>05 juillet 2018</i>	Attribution du marché n°201825 « Fourniture et pose d'alarme PPMS dans les écoles primaires et maternelles Durée ponctuelle	20 363,00 €HT	24 435,60 €TTC	DESMAREZ S.A. Parc Tertiaire et Scientifique 249, Rue Irène Joliot Curie – BP

				20014 60477 COMPIEGNE Cedex N° de Siret : 318 745 106 00019
DEC201820 <i>09 juillet 2018</i>	Attribution du marché n°201823/2 « Accord-cadre relatif à l'acquisition de matériels informatiques / Lot n° 2 : Disques durs et mémoires vives pour NAS » Durée : jusqu'au 31 décembre 2018	Le montant maximal de l'accord-cadre : 10 000 €HT	Le montant maximal de l'accord-cadre : 12 000 €TTC	DJP SERVICE INFORMATIQUE Avenue de l'Europe – ZI Cantimpre 59400 FONTAINE NOTRE DAME N° de Siret : 531 398 923 00023
DEC201822 <i>18 juillet 2018</i>	Attribution du marché n°20181600 « Prestations de nettoyage de bâtiments communaux » Durée : 1 an	Le montant maximal de l'accord-cadre : 200 000 €HT	Le montant maximal de l'accord-cadre : 240 000 €TTC	Société DERICHEBOURG 8, rue B. l'Edifieur 59300 VALENCIENNES N° de Siret : 702 021 114 01334
DEC201823 <i>20 juillet 2018</i>	Attribution du marché n°201823/1 « Accord-cadre relatif à l'acquisition de matériels informatiques / Lot n° 1 : Ordinateurs, écran, imprimantes, tablettes, petits matériels informatiques et logiciels » Durée : jusqu'au 31 décembre 2018	Le montant maximal de l'accord-cadre : 20 000 €HT	Le montant maximal de l'accord-cadre : 24 000 €TTC	Micro Services Informatiques Siège social : 15 rue Jules Lammens – 59370 Mons-en-Barœul N° de Siret : 331 430 108 00034
DEC201826 <i>21 août 2018</i>	Attribution de l'accord-cadre n°201821/1. Lot n° 1 – transports collectifs relatifs au ramassage des enfants des écoles maternelles et primaires vers le restaurant scolaire municipal Durée : 1 an	Le montant maximal de l'accord-cadre : 45 000 €HT	Le montant maximal de l'accord-cadre : 54 000 €TTC	AUTOCARS DE L'AVESNOIS 9, route d'Hasnon 59178 MILLONFOSSE N° de Siret : 447 220 344 00108
	Attribution de l'accord-cadre n°201821/2. Lot n° 2 – transports collectifs relatifs aux circuits courts Durée : 1 an	Le montant maximal de l'accord-cadre : 55 000 €HT	Le montant maximal de l'accord-cadre : 66 000 €TTC	AUTOCARS DE L'AVESNOIS 9, route d'Hasnon 59178 MILLONFOSSE N° de Siret : 447 220 344 00108
	Attribution de l'accord-cadre n°201821/3. Lot n° 3 – transports collectifs relatifs aux circuits longs Durée : 1 an	Le montant maximal de l'accord-cadre : 60 000 €HT	Le montant maximal de l'accord-cadre : 72 000 €TTC	PLACE AUTOCARS 6, Place Roger Salengro 59125 TRITH-SAINT-LEGER N° de Siret : 499 511 665 00014

DECISION PAR « BONS POUR ACCORD »

N° du Bdc	Date	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Tiers
BA180070	04/06/2018	Mise en place d'un système d'alarme incendie Ecole Carnot	900,00	180,00	1080,00	SOCOTEC
SE180069	05/06/2018	Navettes et pains surprise Noce d'or	324,09	32,41	356,50	PASCAL ET MARIE BATARD
BI180036	06/06/2018	Consoles de jeux	762,62	145,32	871,94	FNAC
SE180043	08/06/2018	Animation musicale 1ère partie fête de nuit	1000,00	0,00	1000,00	TRAFFIC
ST180050	08/06/2018	Création branchement d'eau rue Destrebecq	6936,57	1387,31	8323,88	L'EAU DU VALENCIENNOIS
ST180051	08/06/2018	Détachement de 3 branchements rue Ghesquière	2506,12	501,22	3007,34	L'EAU DU VALENCIENNOIS
SE180079	11/06/2018	Location groupe électrogène fête de nuit	277,50	55,50	333,00	SALTI
CT180170	13/06/2018	Caisson transporteur	4860,00	972,00	5832,00	NORD BENNE
OC180026	14/06/2018	Sonorisation fête de la musique	480,00	0,00	480,00	EPSILON ASSOCIATION
MU180026	14/06/2018	Sonorisation spectacle du 16/06/2018	300,00	0,00	300,00	EPSILON ASSOCIATION
ST180052	15/06/2018	Raccordement électrique 2481 rue Ghesquière	782,00	156,40	938,40	ENEDIS
ST180053	15/06/2018	Suppression de branchement 2525 rue Ghesquière	217,00	43,40	260,40	ENEDIS
SE180086	18/06/2018	Prestations défilé Carnaval	13284,36	730,64	14015,00	POMMERY PRODUCTIONS
SE180087	18/06/2018	Prestation défilé Carnaval	3127,96	172,04	3300,00	POMMERY PRODUCTIONS
CT180172	20/06/2018	Dossier technique amiante local stockage Bibliothèque	90,00	18,00	108,00	HONY DIAGNOSTICS
CM180027	20/06/2018	Cartouches imprimante	301,00	60,20	361,20	AKAO INFORMATIQUE
SE180089	20/06/2018	Barrières de sécurité crash	1050,00	210,00	1260,00	ESO PROD
SE180090	20/06/2018	Sécurité, gardiennage et contrôle d'accès fête de nuit	5354,04	1070,81	6424,85	RAS SECURITE
LU180022	21/06/2018	Prestation kermesse 27 juin	820,00	0,00	820,00	MCS PRESTATION

LU180023	21/06/2018	Prestation kermesse 4 juillet	820,00	0,00	820,00	MCS PRESTATION
MU180027	22/06/2018	Déplacement piano de l'auditorium	400,00	80,00	480,00	PIANOS 59
SJ180126	22/06/2018	Remise en état du parc à vélos	1080,00	0,00	1080,00	LEKADIR
HS180046	26/06/2018	Pose de caméra de surveillance dortoir Copains Copines	1454,00	290,80	1744,80	VANELLE ELECTRICITE
PS180021	15/06/2018	Double rideau école Joliot Curie	2633,48	526,70	3160,18	DECOSIGN
ST180055	28/06/2018	Remplacement batterie	154,00	30,80	184,80	RECORD PORTES AUTOMATIQUES
SE180095	02/07/2018	Spectacle Monsieur Ballons	2891,00	159,00	3050,00	AS PRODUCTION
BA180088	02/07/2018	Mesure d'empoussièrement Espaces verts	310,00	62,00	372,00	HONY DIAGNOSTICS
LU180025	03/07/2018	Location aqua fun	231,40	48,60	280,00	YAKASAUTER
PL180009	03/07/2018	Fourniture et pose vidéosurveillance Halte garderie centre	10808,21	2161,64	12969,85	RCE
BA180090	04/07/2018	Thermostat d'ambiance programmable OMS	402,21	80,44	482,65	DALKIA
BA180091	04/07/2018	Thermostat Salle Draux	402,21	80,44	482,65	DALKIA
SE180104	04/07/2018	Prestation Cambrinus	1050,00	0,00	1050,00	ASSOCIATION CARNAVAL DE FRESNES
SE180096	05/07/2018	Location véhicule léger fête de nuit	324,50	64,98	389,40	PETIT FORESTIER
SE180111	06/07/2018	Signaleurs carnaval et fête de nuit	960,00	0,00	960,00	ASSISTANCE SECURITE BAVAY
ST180049	08/06/2018	Processus déplacement d'ouvrage rue Ghesquière	9495,16	1899,03	11394,19	GRDF
BA180092	10/07/2018	Etanchéité provisoire Salle Germinal	1740,00	348,00	2088,00	CIBETANCHE
FI180130	05/07/2018	Formation Ciril	730,00	146,00	876,00	CIRIL
CT180189	10/07/2018	Equipement oxyflam soudage	359,50	71,90	431,40	OLIVER
CT180190	10/07/2018	Location de 2 chariots industriels fête de nuit	92,80	18,56	111,36	SALTI
SE180114	10/07/2018	Location sanitaires fête de nuit	1824,50	364,90	2189,40	WC LOC

ST180061	12/07/2018	Etude de capacité charpente existante CTM	1900,00	380,00	2280,00	MBA STRUCTURE
ST180062	12/07/2018	Assistance MO remplacement couverture CTM	570,00	114,00	684,00	SOCOTEC
ST180063	12/07/2018	Traitement nids de guêpes jardin botanique et cimetière	195,00	39,00	234,00	CAPTE NUISIBLES
SE180092	13/07/2018	Prestation carnaval	2000,00	0,00	2000,00	ZEBATUCA
SE180103	13/07/2018	Dispositif de secours carnaval et fête de nuit	574,40	0,00	574,40	LA CROIX BLANCHE
SE180115	13/07/2018	1 ADS le 15/07 pour la D954	265,06	53,01	318,07	RAS SECURITE
ST180065	17/07/2018	Diagnostic déchets avant travaux école du Mont de Peruwelz	1580,00	316,00	1896,00	QUALICONSULT IMMOBILIER
CT180216	20/07/2018	Remplacement moteurs sur rideaux métallique MPT	1529,70	305,94	1865,64	ID SERVICE
CT180217	20/07/2018	Remplacement de l'alarme incendie école de musique	6179,00	1235,00	7414,80	VANELLE JEAN PIERRE
HC180046	23/07/2018	Ateliers baby circus	770,00	0,00	770,00	LE BOULON
CT180227	23/07/2018	Kit occultation lattes	134,40	26,88	161,28	CLOTURES ET PORTAILS
SJ180176	25/07/2018	Entrées le Fleury	777,24	77,72	854,96	LE FLEURY
BI180046	25/07/2018	Atelier de Linogravure	250,00	0,00	250,00	DELEDICQUE GRZESIAK
CT180234	26/07/2018	Matériel électrique	216,78	43,36	260,14	ODELEC
ST180070	31/07/2018	Traitement de 2 nids de guêpes jardin botanique	150,00	0,00	150,00	CAPTE NUISIBLES
BA180095	03/08/2018	Vérification extincteurs	1190,65	238,13	1428,78	PROTEC FORMA +
BA180096	03/08/2018	Désamiantage et réfection total local des fossoyeurs	18729,65	3745,93	22475,58	LOTTIAUX FRERES
SE180123	03/08/2018	Chéquiers bacheliers	2618,00	0,00	2618,00	CHEQUE CADHOC
Mapa 201826	22/08/2018	Maintenance et hygiène des locaux – Durée : calendrier scolaire 2018/2019	160 €/sem.	32€	192 €/sem.	WATTEAU ESPACE SERVICES